

« Les grèves sont impossibles dans notre maison, parce que les chefs de comptoir et de service sont intéressés dans les bénéfices réalisés. » En outre les employés qui font partie de la Caisse de Prévoyance, ont pour la plupart, un capital trop important dans cette caisse pour faire quoi que ce soit qui la leur ferait perdre, et de plus, le chiffre des appointements qui leur sont alloués retient encore les employés dans la maison.

M. BUTTNER-THIERRY.—« Pour les ouvriers leur épargne à la compagnie d'assurance leur permet d'envisager l'avenir plus tranquillement. En grossissant, elle exercera sur eux son influence, même hors l'atelier.—comme je l'ai déjà vu ailleurs.

« Pour moi, la participation m'a rendu le service de m'entourer d'un certain nombre d'employés et d'ouvriers plus désireux que jamais de bien produire. Il s'est établi entre eux et moi des relations plus affectueuses et plus confiantes. Nous y avons gagné en sécurité, et notre vie commune est plus facile. Je me sens encouragé par leur attitude cordiale, qui me soutient dans les tribulations inséparables de toute industrie et me fait espérer qu'une loyale et continuelle entente avec eux m'épargnera sinon les soucis inévitables des affaires, du moins les difficultés ouvrières, puisqu'ils jouiront toujours de la somme de bien-être que l'état de prospérité de la maison pourra légitimement leur donner.

M. CHAIX.—« En résumé, je crois que la participation est un système mixte entre le patronat tel qu'il existe aujourd'hui et l'association ouvrière ; elle mérite d'être encouragée. L'ouvrier, surtout, en tirera profit : il apprendra à devenir indépendant, à former ces associations ouvrières pour lesquelles il est insuffisamment préparé aujourd'hui, parce qu'il ne possède pas ces qualités qu'il acquiert dans des réunions comme celles que nous tenons dans notre maison, et où il voit ce que nous faisons pour les enfants, pour lui-même, pour les vieillards. Si la participation était encouragée, si ce programme d'union était inscrit sur le drapeau de la République, je crois que, d'ici à dix ans, l'ouvrier aurait fait, au point de vue économique, d'immenses progrès.

« En 1848, mon père avait voulu créer la participation ; il a échoué. Il avait décidé d'attribuer 10 pour 100 des bénéfices aux ouvriers, mais ceux-ci n'étaient pas préparés, ils n'avaient pas l'esprit ouvert comme nos ouvriers d'aujourd'hui, et ils exigeaient que les bénéfices fussent partagés tous les mois : plusieurs réunions eurent

dustrie qu'il exerce.

(à suivre)

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Je vois que votre journal l'Association consacre presque à chaque numéro un article élaboré sur l'éducation, j'ose vous demander alors l'hospitalité des colonnes de votre journal pour publier ce qui suit :

Messieurs les citoyens de Saint-Roch, du faubourg Saint-Jean et de Saint-Sauveur,

Pendant les années que j'ai passées à Saint-Roch, comme professeur d'une école commerciale, j'ai souvent entendu plusieurs citoyens marquants exprimer le désir de voir s'établir dans cette importante localité une académie analogue à celle de la Haute-Ville. Depuis, l'infatigable et zélé curé de Saint-Roch, le révérend M. Bélanger a fondé l'Académie de Saint-Roch sous l'habile direction des chers frères des Ecoles chrétiennes. Cependant après avoir examiné, pesé les raisons qu'on donnait alors, j'en suis venu à la conclusion qu'il y a encore place pour une institution de ce genre et que celle-ci répondrait aux besoins de ces trois faubourgs importants de la ville de Québec.

Fort de ce sentiment, je crois satisfaire au vœu d'un très grand nombre en ouvrant au mois de septembre prochain, à Saint-Roch, dans la rue Saint-Valier No 223 (bloc McCord), une académie commerciale de première classe. Les langues française et anglaise y seront traitées sur le même pied ; l'arithmétique commerciale et industrielle recevra une attention toute particulière. La tenue des livres, d'après les méthodes et les procédés les plus modernes, sera enseignée avec le plus grand soin. La calligraphie, branche si importante dans les affaires, occupera le premier rang et sera surveillée scrupuleusement par des personnes compétentes dans les exercices scolaires.

Voici le programme que nous nous proposons de suivre :

la classe à la préparation des devoirs et des leçons. Le dimanche, les élèves seront tenus d'assister à la messe des enfants à 8½ hs à Saint-Roch, sous la garde d'un professeur.

Il y aura aussi un professeur de langue anglaise attaché à cette institution.

Pour l'inscription des élèves durant le mois d'août on voudra bien s'adresser à M. Jules Cloutier au No 139 rue Richelieu.

Remerciements

A. M. L. S. BELLEAU, agent du chemin de fer Q. M. et C.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous offrir à vous et à M. Wm. Russell, directeur de la Compagnie que vous représentez nos plus sincères remerciements pour l'habileté, la courtoisie et la charité chrétienne avec laquelle vous nous avez fourni l'occasion de réaliser une jolie somme au profit du comité de l'œuvre des Sourds Muets de l'Archidiocèse de Québec.

Ces actes de bienveillante charité de votre part assurent pour votre chemin l'encouragement que vous méritez, et que j'espère vous continuerez de mériter dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être etc.

J.-B. THIBEAUDEAU,
Président du C. de l'Œuvre des S. M.



PELERINAGE

DE

L'UNION DE PRIERES DE ST-ROCH,
DE QUÉBEC

Sous la direction du Révd F. X.
Bélanger, curé de St-Roch

DIMANCHE, LE 10 AOÛT

Par le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix.

Le départ aura lieu de la gare de Hedleyville, à 6 heures et à 7 heures 35 a.m.

La vente des billets commencera samedi midi au bureau de la compagnie, rues du Pont et St-Joseph, afin de permettre aux pèlerins de partir par le train de 6 heures 30 p.m., et revenir par n'importe quel train jusqu'à mardi midi.

Prix du passage aller et retour, 50 centins; enfants, moitié prix.

I. H. FEUILTAULT, Prêtre.

AVOCAT

et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement

N° 68

RUE ST-JOSEPH
ST-ROCH, QUÉBEC

ASSURANCE

ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

5 juillet 1900—1a

CIGARES ET BOISSONS
DE PREMIER CHOIX

REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

61, place Jacques-Cartier,
Montréal.

PHIL LATRAVERSE
Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1900